Envoyé en préfecture le 04/03/2022 Reçu en préfecture le 04/03/2022 Affiché le

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DL PRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE PRANÇAISE - DÉPARTEMENT DL PRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE PRANÇAISE

## COMMUNE DE CONDRIEU EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **SEANCE DU LUNDI 28 FEVRIER 2022**

Le lundi 28 février deux mille vingt-deux le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

<u>Membres présents à la séance</u>: Philippe MARION; Yves RACHEDI; Marie-Thérèse DARIER; Serge DREVON; Carmen SENTA-LOYS; Christian MEA; Béatrice TRANCHAND; Youri LAROCHE; Sophie CETIN; Martine MOUTON; Valérie MIGNOT; Sandrine SALANEUVE; Kati BOUDIER; Jérôme MORGANT; Laura MOUNIER; Alexandre MARZUCCHI; Isabelle DESCHAMPS; Éric MOUNIER; Cécile MICHEL; Stéphane BOULAHBAS; Gaëlle FRERY RIGALDIES; Magalie VEYRIER.

<u>Membres absents</u>: José GARCIA; Mégane ROMAND; Jocelyn GABRY; Annick SOUCHON-MARTINET; Sylvie DIANI; Jocelyn GABRY;

<u>Pouvoirs</u>: José GARCIA à Martine MOUTON; Mégane ROMAND à Marie-Thérèse DARIER; Jocelyn GABRY à Philippe MARION; Annick SOUCHON-MARTINET à Yves RACHEDI; Sylvie DIANI à Éric MOUNIER;

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Nombre de voix : 27

<u>Date de Convocation</u>: 21 février 2022

Secrétaire: Béatrice TRANCHAND

# 2022-13 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE DE LA COMMUNE DE CONDRIEU A VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS LIES A LA COMPETENCE COLLECTE DES DECHETS

Le Conseil Municipal,

Considérant que la convention de mise à disposition partielle de service des communes issues de la CCRC pour la gestion des équipements liés à la collecte des déchets arrive à son terme ;

Considérant qu'en l'absence de nouvelle convention, il est proposé de la prolonger temporairement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Bureau communautaire de ce jour ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide,

Article 1<sup>er</sup>: D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition partielle de service des communes issues de la CCRC pour la gestion des équipements liés à la collecte des déchets. La convention est prolongée jusqu'au 30 juin 2022;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer avec chaque commune issue de la CCRC l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/03/2022 Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le

ID: 069-216900647-20220301-CM2022\_13-DE

Pour extrait conforme,
Condrieu, le 1er mars 2022
Le Maire,
Philippe MARION

### <u>Acte exécutoire</u>:

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

